

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 16 novembre 2017 conférant un grade et maintenant dans un emploi  
un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1732234A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2015 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Florian Puyzillou (NIGEND : 353811–NLS : 8044446–NID : 0516010330) est promu au grade de capitaine, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense et est maintenu dans son emploi de psychologue clinicien, conseiller technique régional de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Ouest, groupement de gendarmerie départementale de la Vienne à Poitiers, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
E.-P. MOLOWA